Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence

ÉCOLE FRANÇOIS-PERROT

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS

Nom de l'école : École François-Perrot **Primaire : Préscolaire, régulier et classes spécialisées** **Nombre d'élèves : 418**	**Direction de l'école : Marie-France Voisin** **Direction adjointe : Julie Rozon** **Personne chargée de coordonner l'équipe de travail : Julie Rozon**
Liens avec le Projet éducatif Enjeu ciblé : Des interventions de qualité, précoces, rapides, continues et concertées. Orientation ciblée dans le projet éducatif: Construire notre vision commune pour soutenir le développement dans la compétence sociale.	
Membres du comité de travail : Patricia Shaar, enseignante (Préscolaire) Josée De Angelis, enseignante (1re année) Pascale Descheneaux, enseignante orthopédagogue Évelyne Gauthier, enseignante (classe Bleu) Érika Patry, psychoéducatrice Maïna Constant, technicienne en éducation spécialisée Marc Deslauriers, responsable du service de garde	
Date d'adoption du Conseil d'établissement : 13 décembre 2022	

Étape 1

MOYENS DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE		
Priorités d'actions pour 2022-2023	**Moyens (Déjà existants et nouveaux)**	**Indicateur de réussite**
1- Maintenir l'offre d'activités aux récréations.	➢ Activités de cirque (élèves de 6e année) 2 midis par semaine de janvier à avril 2023. ➢ Acti-midi au gymnase durant l'heure du dîner. ➢ Club des jeunes au gymnase (5e- 6e année) au dîner. ➢ Période de jeux organisée sur la cour à l'heure du dîner (automne 2022 et printemps 2023). ➢ Matériel disponible (jeux, ballons, balles, etc.) pour les récréations à l'extérieur AM et PM pour chacune des classes. Au dîner, avoir un local de prêt pour chaque pavillon. ➢ Activité de ukulélé avec les élèves de 5e année en compagnie de Mme Johanne.	➢ Diminution du nombre de fiches vertes significatives en lien avec la violence et diminution des événements graves qui concernent les récréations (compilation par étape).
2- Maintenir les postes de surveillance sur la cour (zones extérieures) et dans l'école (zones intérieures).	➢ Horaires de surveillance affichés aux endroits stratégiques dans l'établissement (avec des zones de surveillance attitrée).	

	➢ Port de bretelles pour tous les surveillants. ➢ Entrée progressive pour tous les élèves.	➢ Diminution du nombre de fiches vertes significatives en lien avec la violence et diminution des événements graves qui concernent les récréations (compilation par étape).
3. Maintenir l'offre d'activités de type préventives visant le développement d'habiletés sociales.	➢ Interventions ciblées en classe et individuelles par les T.E.S, au besoin. ➢ Application du code de vie de l'école et remise de diplômes aux élèves. ➢ Animation de la trousse Étincelles au préscolaire et 1re année. ➢ Animation en classe par la psychoéducatrice et des T.E.S pour les élèves du deuxième cycle. ➢ Animation « liberté de choisir » et « Déstresse et progresse » en 6e année. ➢ Groupe d'habiletés sociales pour certains enfants ciblés fait par la psychoéducatrice et les TES (niveau 2). ➢ Élaboration de trousses d'activités clé en main avec des livres de littérature jeunesse pour les enseignants. ➢ Enseignement explicite des comportements attendus en lien avec le code de vie (comité compétence sociale). ➢ Implantation d'outils communs de résolution de conflits à toutes les classes, au service de garde et au dîner (clés de solution, affiches, référentiels, tapis de résolution).	➢ Diminution du nombre de fiches vertes significatives en lien avec la violence et diminution des événements graves qui concernent les récréations (compilation par étape).

	➢ Sensibilisation auprès des élèves du régulier de ce qu'est un élève ayant un TSA (tournée des classes). ➢ Partage d'un « padlet » avec de courtes vidéos expliquant les différences aux élèves. ➢ Visite de la policière jeunesse pour l'activité Cybersécurité en 6e année et au besoin dans d'autres classes. ➢ Présence des T.E.S lors des récréations (récréations structurées).	

Étape 2

MOYENS VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE		
Moyens	Acteurs impliqués Responsables ® / Collaborateurs ©	Indicateur de réussite Réalisé ou non-réalisé
Collaboration des parents au plan d'intervention pour les élèves ayant des difficultés comportementales.	Direction® Parents© Équipe impliquée au plan d'intervention©	
Le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence sera déposé sur le site Internet de l'école.	Direction® Parents ©	
Utilisation de l'agenda pour diffusion d'informations en lien avec le code de vie.	Direction® Enseignants© Parents©	
Fiche verte envoyée aux parents dans l'agenda.	Direction® Enseignants© T.E.S.® Parents©	
Info-Parents pour diffusion d'informations diverses	Direction® Parents ©	

PROCESSUS D'INTERVENTION SUITE À UNE DÉCLARATION D'ÉVÉNEMENT

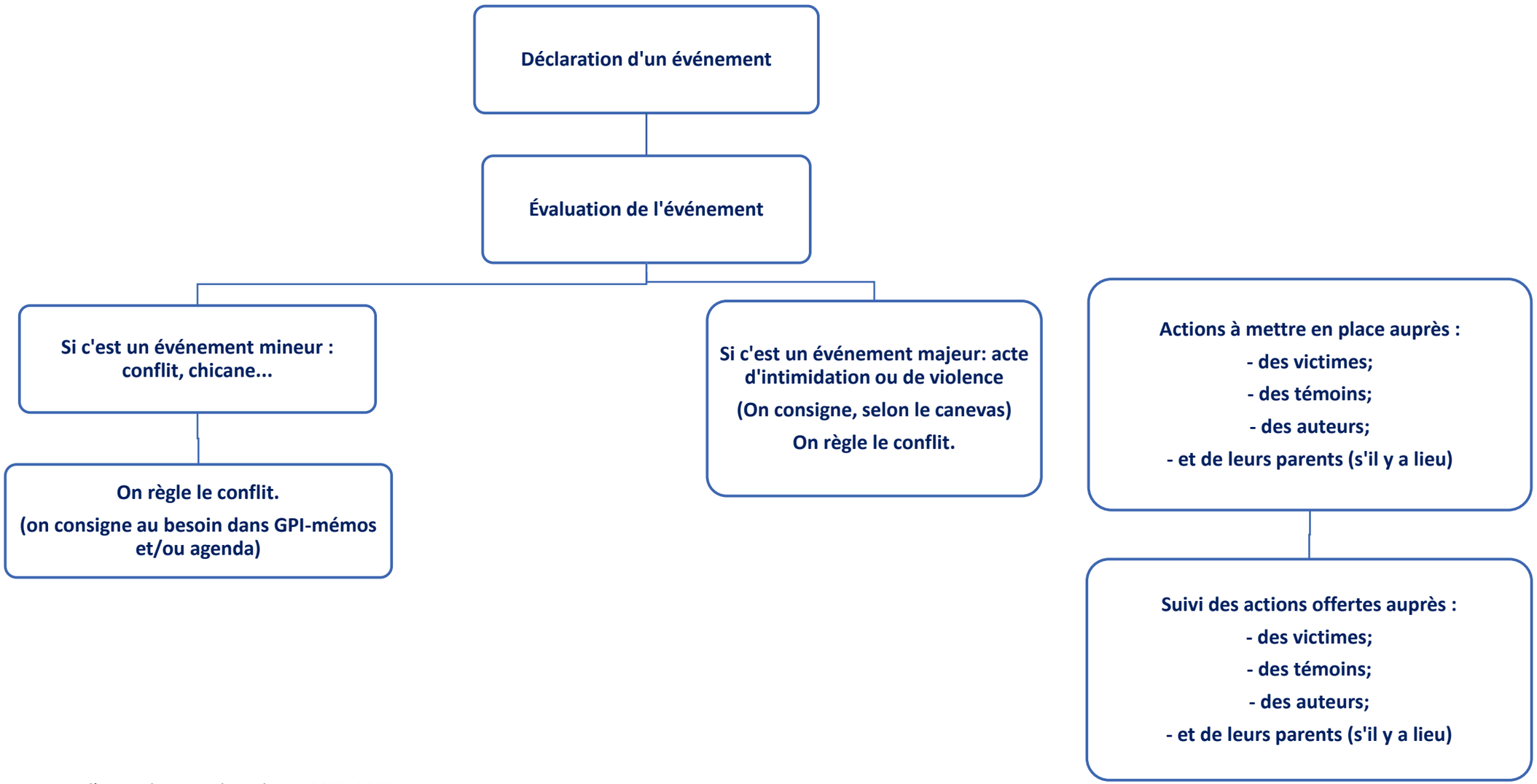

ÉTAPES 4 ET 6

MODALITÉS POUR LA DÉCLARATION D'UN ÉVÉNEMENT MAJEUR : ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE	
Moyens pour faire un signalement et une plainte	➢ Tous les élèves et/ou parents peuvent faire un signalement ou une plainte de manière verbale ou écrite à un membre du personnel de l'école.
Moyens pour assurer la confidentialité des victimes et des témoins qui dénoncent des conduites violentes	➢ Sensibilisation du personnel et des élèves à l'importance de la confidentialité ➢ Consignation des fiches au bureau du T.E.S. ➢ Consignation dans le logiciel SPI dont les droits ne sont octroyés qu'à la direction et à le T.E.S. la plainte d'un événement majeur (degré 2 et 3) avec le logiciel SPI.
Personne qui reçoit et traite le signalement et la plainte	➢ *Le T.E.S responsable peut recevoir des plaintes et les communique à la direction.* ➢ *La direction et le T.E.S traite toutes les plaintes et assure les suivis.*
Modalités de consignation	➢ *Gradation des interventions est notées dans les logiciels GPI et SPI.* ➢ *Une copie papier sera déposée à la direction.* ➢ *Un envoi est fait à la Direction Générale du Centre de services scolaire des Trois-Lacs pour les événements de degré 2 et 3 seulement.* ** Les événements concernant les élèves vivant avec un trouble dans le spectre de l'autisme, un trouble de l'ordre de la psychopathologie, ou tout autre particularité majeure en classe spécialisée (ou non) à notre école ne seront pas consignés automatiquement dans l'élaboration d'événements majeurs du plan de lutte contre l'intimidation et la violence.*

ÉTAPES 5, 7, 8 et 9

	ACTIONS Applicable selon le niveau de scolarisation de l'enfant	**MESURES DE SOUTIEN**	**SANCTIONS** Applicable selon le niveau de scolarisation de l'enfant	**SUIVI** Spécifier le type de suivi aux parents (courriel, téléphonique, lettre, etc.)
AUTEUR	➢ Intervention par la TES. ➢ Rencontre avec l'élève par la direction ➢ Communication avec les parents. ➢ Conservation des informations dans le fichier prévu à cet effet. ➢ Conséquence en lien avec le geste.	➢ Référence au professionnel de l'école afin qu'il puisse le rencontrer si besoin est. ➢ Rencontre avec la TES ou la psychoéducatrice afin de lui donner des outils concrets pour gérer autrement les conflits en collaboration avec l'enseignante et les intervenants au dossier.	➢ Application du code de vie de l'école. ➢ Les conséquences seront en lien avec le geste posé. ➢ Une réparation est prévue et elle sera en lien avec le geste posé.	La direction ou les intervenants responsables verront à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et respectées par l'élève. Un suivi aux parents sera effectué afin de les impliquer dans la démarche et de faire le point sur la situation.
VICTIME	➢ Rencontre avec l'élève par la direction ou les intervenants responsables du dossier violence ➢ Appel aux parents ou communication par écrit. On les informe qu'ils seront recontactés par la suite (suivi de dossier). ➢ Conservation des informations dans le fichier prévu à cet effet. ➢ Mise en place des mesures de soutien si besoin.	➢ Référence au professionnel de l'école afin qu'il puisse le rencontrer si besoin est. ➢ Rencontre avec la TES ou la psychoéducatrice pour lui donner du soutien et des outils si besoin est.	N/A	La direction ou les intervenants responsables verront à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et respectées par l'élève. Un suivi aux parents sera effectué afin de les impliquer dans la démarche.
TÉMOIN	➢ Rencontre avec l'élève par la direction ou les intervenants responsables du dossier violence. ➢ Appel aux parents ou communication par écrit si besoin est. ➢ Conservation des informations dans le fichier prévu à cet effet. ➢ Mise en place des mesures de soutien si besoin.	➢ Rencontre avec la TES ou la psychoéducatrice pour lui donner du soutien si besoin est.	N/A	La direction ou les intervenants responsables verront à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et respectées par l'élève, si de telles mesures se sont avérées nécessaires.